



Compte Rendu Conseil municipal du 19 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 19 juillet 2018 à 19h00, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

LA PAROLE AU PUBLIC

Avant de débiter le Conseil Municipal, M. le Maire souhaite aborder le problème des transports scolaires.

***M.le Maire :** En raison du transfert de compétence lié à la loi NOTRe, le transport scolaire a été transféré à la Région. Aujourd'hui, les parents vont payer 110 € au lieu de 15 €. Le transport scolaire coûte 1 500 € par enfant et par an. Une directive relative à la récupération de TVA, stipule que lorsqu'une collectivité ne fait pas participer les familles, elle n'a pas le droit de récupérer la TVA, soit 20 % de récupération en moins. Le Président du Département a rencontré Monsieur Renaud. Muselier pour trouver une solution. Il est proposé que les familles acquittent les 110 € par enfants demandés dès l'inscription, et ce avant le 31 Juillet 2018. Les Communautés de Communes participeront à hauteur de 50 €, et seront remboursées par la Région. Le bureau communautaire de la CCBD souhaite que l'ensemble des communes adoptent une position commune quant à un abondement des communes sur le reste à charge des familles. Il resterait ainsi 60 € aux familles et avec une participation des communes, le résiduel des familles pourrait être de 30 €, dans l'hypothèse où les communes se prononcent sur une prise en charge à hauteur de 30 €. La communication n'a pas été faite correctement au niveau de ce dossier. Des pétitions ont circulé, un comité s'est créé. Personne n'a demandé au maire quoique ce soit, mais je souhaitais vous donner cette information.*

***P. Pelloux:** Je souhaitais remercier le Conseil Municipal, dans son ensemble, pour la fête que nous avons pu faire ce week-end du 15 Juillet, à l'occasion du Corso et de la finale de la coupe du Monde de football. Compte tenu de l'ensemble des soucis que nous avons rencontrés, M. Moreau a toujours été présent. Nous avons eu de la chance car les bleus ont été jusqu'au bout, il y avait beaucoup d'ambiance au jardin public. Je voulais aussi, officiellement remercier les agents communaux. Un grand merci à eux.*

***M.le Maire :** Je voudrais associer tous les bénévoles y compris l'OMS, nous avons eu des règles de sécurité draconiennes à respecter. J'avais dit aux services de la préfecture, « on fera comme on peut ». Les services de sécurité privée ont décompté 2 500 à 2 800 personnes. Le Commandant de la gendarmerie s'est déplacé vers 18h30 par crainte, mais cela s'est bien passé. Je remercie l'ensemble des spectateurs qui ont eu un comportement remarquable. Cela prouve que l'on peut encore avoir des moments de fête.*

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 31 Mai 2018.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire passe à l'ordre du jour de la séance.

Il est proposé une modification de l'ordre du jour :

Inscription :

- Inscription sur le monument aux morts de Veynes de nom d'Alexis TAANI-PERRIN

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité

M.le Maire présente la première délibération inscrite à l'ordre du jour.

Objet : Inscription sur le monument aux morts.

La Mairie de Veynes a été saisie pour faire inscrire le nom d'Alexis TAANI-PERRIN sur le Monument aux Morts de Veynes, jeune soldat veynois, blessé mortellement par balles au combat, le lundi 18 Août 2008 à proximité de Kaboul en Afghanistan.

M. le Maire : Pour ceux qui connaissent la famille, il s'agit du fils THERON.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Commission Sport – Culture – Tourisme

Objet : Acquisition du mobilier de la médiathèque : demande de subventions.

Le cabinet Geoffroy et Zonca, retenu pour l'étude quant au mobilier de la future Médiathèque, évalue ce poste à 150 360,40 € HT .

Pour cet investissement, la commune peut bénéficier d'une aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, à hauteur de 40 %, ainsi qu'une aide du Département des Hautes-Alpes à hauteur de 30 % bonifié dans le cadre du Plan Départemental de Lecture Publique à 40 %.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Vestiaires du stade : demande de subvention.

La Fédération Française de Football a récemment fait savoir à la Commune qu'elle pourrait éventuellement contribuer au financement de la construction du club house prévu dans les vestiaires du stade de football à hauteur de 30 000 €. A ce titre, il est proposé de présenter une demande de subvention à cette structure.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Attribution du « Lot 3 : Aménagement paysager » du marché de travaux pour l'aménagement qualitatif de l'Avenue Cdt DUMONT, suite à offre infructueuse.

Suite à l'analyse des offres et à l'application des critères d'attribution pondérés, il est proposé de retenir l'entreprise suivante comme étant la mieux-disante :

Lot n° 3 – Aménagement paysager : SARL ROS'EAU pour un montant de 31 945,85€ soit 38 335,02€ TTC.

M.le Maire : *Cet aménagement paysager se fera à l'automne. Il y aura, à la fois, des arbustes et des arbres, notamment au long du trottoir PMR. Les bancs sont tournés dos à la route, car des espaces verts sont prévus pour faire une séparation entre la voie et les trottoirs. Par ailleurs, une personne accompagnant une personne en fauteuil aura toute facilité pour s'asseoir avec la personne PMR.*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Avenants au Marché de travaux pour l'aménagement qualitatif de l'Avenue Cdt DUMONT.

Compte tenu des différents ajustements techniques de chantier, il s'avère nécessaire pour les lots n°1 et n°2, de signer un avenant au marché :

Lot n°1

Montant initial du marché HT :	368 037,85 €HT
Nouveau montant du marché HT :	373 465,21 €HT
Soit une augmentation de 1,47 % du marché	

Lot n°2

Montant initial du marché HT :	600 237,65 €HT
Nouveau montant du marché HT :	659 271,87 €HT
Soit une augmentation de 9,84 % du marché.	

Nouveau montant total HT du marché de travaux relatifs aux lots 1 et 2 : 1 032 737,08 € HT, soit 6,66 % d'augmentation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Reprise de concessions en état d'abandon.

Le cimetière de la Commune de Veynes possède plusieurs concessions, qui font l'objet d'abandon du fait de la disparition des familles ou de défaillance des successeurs.

Ceci concerne 20 concessions.

L'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, par un premier procès-verbal du 17 Novembre 2014, puis par un second le 24 mai 2018.

La publicité, conformément à ces mêmes dispositions, a été effectuée, notamment par affichage à l'entrée du cimetière et à la porte de la mairie,

Il convient donc de se prononcer sur la reprise de ces concessions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Prescription de l'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP).

La Commune de Veynes décide de prescrire l'élaboration de son Règlement Local de Publicité, conformément à l'article L581-14 du Code de l'environnement, afin :

- de préserver la qualité et le cadre de vie des Veynois sur l'ensemble du territoire communal,
- d'encadrer la typologie et l'implantation des matériels techniques constituant les publicités, les enseignes et les pré-enseignes, notamment dans le centre ville et le long de l'avenue Commandant Dumont,
- d'améliorer la qualité visuelle le long de la route de Gap, de la route de Serres et de la route de Grenoble afin de préserver les entrées de ville.

Les modalités de la concertation, conformément aux articles L103-3, L153-11 et L300-2 du code de l'urbanisme, sont définies comme suit :

- mise à disposition du public d'un registre permettant de formuler des observations et propositions tout au long de la procédure d'élaboration du RLP ;
- mise à disposition du public du dossier d'étude au fur et à mesure de l'avancée de la procédure, jusqu'à la phase d'arrêt,
- Organisation d'une réunion publique.

B. SAUDEMONT : *De la même façon que pour le PLU, il sera créé un Comité de pilotage avec des personnes associées. On aura un projet début octobre pour un premier comité de pilotage à cette date.*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Convention de veille foncière sur un secteur de restructuration urbaine autour du pôle gare et trois espaces de développement urbain.
Abandon du site "Les Faysses" - Demande de remboursement des frais engagés.

Une convention de veille foncière entre la Commune de Veynes et l'EPF PACA fut signée le 2 Juin 2006. Elle permettait une intervention de l'EPF sur un secteur de restructuration urbaine dont le secteur dit des "Faysses".

Par avenant n°4 à cette convention, signé le 17 Avril 2012, il a été convenu que le site des Faysses soit retiré du périmètre d'intervention de l'EPF PACA.

Conformément à la "Mise en œuvre de la garantie de rachat et remboursement des débours", prévu à la convention, il est spécifié qu'en cas de l'abandon d'un site d'intervention, la COMMUNE s'engage à rembourser l'ensemble des dépenses engagées par l'EPF PACA

Le montant des dépenses engagées par l'EPF se monte à 8 022,01 € TTC.

M. le Maire : *Sur ce terrain, il avait été envisagé d'y réaliser un Ehpad, c'est pourquoi ce terrain était inclus dans cette convention. L'EPF a oublié de facturer ces frais à l'époque.*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions Façades / Vitrines / Toitures.

Il est proposé d'attribuer la subvention suivante, conformément au tableau ci-dessous.

Bénéficiaire Prime	Adresse Travaux	Type de Travaux	Montant de la prime
Sarl RAMOS RIPPERT	15 Bd Gambetta	Store Bâche	300,00 euros

B.SAUDEMONT : En Septembre, nous travaillerons sur une nouvelle mouture car nous poursuivront ce dispositif sans l'aide de la Région.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Commission Finances

Objet : Décision modificative n°1- Budget de la commune.

Il s'agit d'une régularisation permettant d'annuler un titre inscrit par erreur de la trésorerie sur le compte relatif à la Taxe d'Aménagement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

F. GATOUNES : Le 25 Juillet, la Vice Présidente au transport de la Région se déplace à Mens pour annoncer que la Région Rhône Alpes va investir sur la voie Grenoble-Clelles. Est-il opportun qu'il y ait des élus?

M. le Maire : Nous avons vu avec le Maire de Lus, il y aura une grande réunion à Veynes, avec l'ensemble des élus concernés le 9 Octobre après-midi. J'ai réservé la salle des Arcades.

La séance est levée à 19h58.